



# Réunion du Comité Départemental 56 de Tir à l'arc à Vannes Le mardi 13 février 2024

## Présents :

Arzal, Cléguerec, Kervignac, Lochrist, Lorient, Quéven, Surzur (excusé et représenté), Vannes  
BAUDIC Sabrina, BIGUET Jacky, BUSTIN Géraldine, MOREAC Brendan, PERROT Magali, PICOU  
Muy-Keang, SANS Didier, SICARD Aymeric.

## Absents excusés :

Baden, Saint Avé, LAFITEAU Gilles, BRAUD Laurent, CHARLES Arnaud.

## Ordre du jour :

- Actualités
- Bilan des championnats départementaux
- Actions envisagées par les commissions sportive et parcours
- Échanges sur les attentes des clubs

Le but de cette première réunion est de relancer la discussion entre les clubs, sur les projets, sur les actions envisagées, et faire un retour sur les championnats départementaux.

## Actualités :

- 1080 licenciés à ce jour sur le département, 13 de moins qu'en 2023 mais beaucoup moins de néo-licenciés (367 nouveaux l'an dernier contre 225 cette année) et un club en moins (Arzon, 13 archers).

*[Rappel : une personne qui a déjà été licenciée mais a arrêté pendant de longues années n'est pas considérée comme débutante par la FFTA et ne peut donc pas être classée sur un challenge comme celui des écoles de tir.]*

- Les mails reçus du CDOS concernant les formations, des animations ou des manifestations seront transférés aux clubs pour information.
- Il y a une enquête sur l'accueil des personnes en situation de handicap dans les clubs affiliés. Il y a des changements en cours suite à l'intégration du para tir à l'arc par la FFTA.

<https://www.fftfr/actualites/enquete-aupres-des-clubs-sur-la-pratique-des-personnes-en-situati-on-de-handicap>

- Il y a un nouveau règlement qui sera applicable en septembre. Nombreux changements au niveau du règlement arbitral, notamment au niveau des catégories (ouverture aux poulies dans la catégorie U18).
- À l'AG de la FFTA, il y aura mise au vote l'augmentation de la licence de 4 € pour les adultes et 3€ pour les jeunes (après 8 ans sans augmentation). La partie FFTA pour une licence adulte passerait donc à 44 €. Après un débat, il a été décidé que le représentant élu lors de l'AG du CD voterait pour l'augmentation de la licence lors de l'AG de la FFTA.

### **Bilan des championnats :**

- Championnats par équipe CD 56

Il a été proposé d'inscrire plusieurs équipes par club afin d'avoir un championnat le plus complet possible. Les clubs font un retour positif sur le fonctionnement. Le système mis en place cette année sera donc conservé pour l'année prochaine.

- Championnat individuel CD 56

Un échange a lieu sur le nombre de compétiteurs sélectionnés et la réalisation de barrage à vide. Il est retenu de faire un championnat ouvert au plus grand nombre, ce qui implique les barrages à vide si le cut n'est pas atteint.

Le système de scratch dans les catégories peu représentées sera maintenu afin de proposer plus de duels.

- Challenge départemental débutant

Il n'y en a pas cette année par manque de temps pour l'organiser. La réélection du CD56 a retardé les actions du CD. Le but est de reconduire cette action pour l'année prochaine. Pour cela, il nous faudra un club disposé à l'organiser. Le concours se déroulera sous forme de qualifications suivi d'un BigShoot Off, comme en 2022.

### **Commission cible :**

- Stages
  - 6-7 avril à Arzal - perfectionnement technique
  - 13-14 avril à Kervignac

Dans le futur, nous réfléchissons à d'autres types de stage : réglages d'arcs, débutants, etc...

- Actions mises en place par la FFTA

- Les jeux du tir à l'arc

Après présentation et débat sur l'action, il est décidé de ne pas proposer cette action avec le CD 56

### **Commission parcours :**

Le CD 56 ouvre le débat sur différents sujets

- Intérêt de créer un stock de bêtes 3D ?
  - Où les stocker ?
  - La plupart des clubs organisant des 3D ont déjà investi
- Parcours découverte 3D/nature/campagne ?
  - Sous forme de challenge ? De stage ?

- Concours par équipe 3D ou nature ?
  - Equipes mixtes, plusieurs équipes par club, ouvert

L'idée de concours par équipe ainsi que l'organisation de stages parcours semblent intéresser les clubs présents, la commission parcours va approfondir l'idée afin de proposer un projet.

- Cléguérec stocke les cibles campagne du CD56, il faut donc s'arranger avec eux pour les récupérer et prévoir sa propre remorque (minimum double essieu 2,5 m x 1,3 m).

#### **Commission communication :**

- Attentes du site du CD : remettre les adresses des commissions accessibles via le formulaire.
- Newsletter : envoyée aux membres du comité départemental, aux présidents de clubs et aux archers qui le désirent.
- Création d'une page Facebook : il n'y en a pas vraiment la nécessité et cela nécessite une animation régulière. Ce projet n'est pour l'instant pas retenu.

#### **Questions Diverses :**

- Prêt de cibles par le CD56 pour l'organisation de TAE  
Le CD56 ne disposant pas de cibles à l'exception de celles du campagne, il n'y a pas de possibilité d'en prêter. Il n'est pas prévu d'acheter de cibles car la plupart des clubs ont déjà investi dans leur propre matériel.
- Utilisation des tablettes pour enregistrer les résultats  
Les tablettes pour les scores marchent bien dans les petites salles mais moins dans les grandes. L'antenne est limitée en puissance et le serveur est vieux. Actuellement il n'est pas possible de les utiliser sur un TAE (problème de distance). Un investissement est à prévoir pour cette utilisation et pour les grandes salles. Attention au futur car la FFTA prévoit de remplacer Result'Arc, peut-être par la solution IANSEO.
- Consultation des comptes-rendus des réunions du CD 56  
Les comptes-rendus du CD sont accessibles dans les documents des espaces licenciés de la FFTA ainsi que sur le site du CD 56.
- Questions sur le 3D organisé les 23 et 24 septembre 2023 au Château de Kerguéhennec.  
Aymeric explique avoir validé le concours afin d'offrir une date de concours supplémentaire aux archers du département et de la région sans que cela impacte un autre club organisateur. Des problèmes ont été remontés par l'arbitre responsable. Actuellement le club support de ce concours (3D EVENTS) n'a pas renouvelé la demande et le domaine est fermé.  
Si une nouvelle demande était faite, elle serait étudiée à l'aune des éléments et remontées qui ont été faites sur ce concours.

**La prochaine réunion se tiendra à Kervignac le 4 juin 2024**